

**LE PRIX COURANT**

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 99, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00  
Canada et Etats-Unis..... 1.50  
France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONTE, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

3002, Fédéral 708.

Les bureaux du PRIX COURANT sont maintenant au No 99, rue St-Jacques, Montréal, coin de la Place d'Armes.

MONTRÉAL, 26 FEVRIER 1892

**CHANTAGE**

Un jour le *Moniteur du Commerce* publiait un entre-filet, où il était dit que M. J. M. Marcotte, curateur à la faillite de M. Jean Letourneux, avait payé en plein la réclamation d'un créancier pour l'empêcher de contester son compte comme liquidateur. Etant allé aux informations nous avons appris que M. Shallow, le propriétaire du *Moniteur du Commerce*, a fait demander M. Marcotte chez lui, et l'aurait informé qu'il avait reçu une lettre d'un des créanciers de Letourneux, se plaignant de ce qu'un autre des créanciers aurait eu la bonne fortune de se faire payer en plein de sa réclamation; sur ce, M. Marcotte lui aurait répondu qu'il avait préféré payer une quarantaine de piastres que l'autre réclamait plutôt que de retarder le règlement de la faillite dont le nombre des créanciers s'élevait à 141. Une contestation pour une bagatelle de ce genre aurait pu retarder ce règlement d'au moins deux ou trois mois. Avant de déclarer le dividende, M. Marcotte avait, au préalable, rendu ses comptes aux inspecteurs de la faillite qui les avaient approuvés et avaient ordonné de payer le dit dividende.

M. Shallow fit remarquer que s'il avait voulu contester, lui aussi, il aurait probablement été payé en plein. M. Marcotte lui répondit que, si plusieurs créanciers avaient contesté, il aurait subi la contestation et, en outre, il déclara à M. Shallow qu'il n'avait pas la lettre en question et qu'il voulait le faire chanter mais qu'il n'y réussirait pas.

Dans l'après-midi du même jour, M. Côté, le rédacteur du journal de M. Shallow vint au bureau de M. Marcotte et lui donna à entendre clairement que, moyennant finance, il ne serait pas dit un mot de cette affaire; sur ce, M. Marcotte lui a répété ce qu'il avait dit à M. Shallow.

Il y a quelque temps le *Moniteur* publiait un violent article contre les loteries. Or la veille ou l'avant-veille de la publication de l'article, M. Shallow s'est présenté chez M. Brault, l'un des gérants de la Loterie de la province de Québec et a demandé que l'annonce que la loterie publie dans le *Moniteur* fut

doublée, M. Brault ayant constaté que le *Moniteur* avait déjà une annonce grassement payée, refusa; sur quoi M. Shallow sortit furieux, tirant la porte avec fracas derrière lui et murmurant des menaces.

Voilà deux faits qui constituent clairement deux tentatives de chantage.

Si le commerce de Montréal consent à se laisser terroriser par ces gens là, et à les encourager en faisant prospérer leur instrument de chantage, ce ne sera pas notre faute. Nous avons pris la résolution de les démasquer et si le récit de ces honteuses manœuvres ne suffit pas pour les faire apprécier à leur juste valeur, nous avons en réserve des faits d'une nature beaucoup plus grave (certain voyage aux Etats-Unis, par exemple), qui forceront bien les commerçants à ouvrir les yeux.

**La Dette Provinciale**

On est toujours porté, aux heures de crises politiques à exagérer le bon ou le mauvais côté de la situation financière, selon que l'on veut attaquer ou défendre le gouvernement qui administre ou qui a administré la province. C'est là une tendance regrettable à tous les points de vue. A notre sens, les finances du pays devraient être en dehors de toute polémique de parti et l'on ne devrait pas plus essayer d'exagérer nos dettes que de déprécier nos ressources; car l'un et l'autre de ces moyens de polémiques ne peut manquer d'atteindre, au delà de l'adversaire visé, la bonne renommée et le crédit de la province.

Dans une famille bien ordonnée, quelles que soient les fautes d'administration reprochées au père ou à celui qui gère le patrimoine familial, on ne voit jamais un fils mécontent aller crier sur les toits que la famille est ruinée.

La province de Québec est aujourd'hui chargée, il est vrai, d'une dette considérable. Il est vrai également que le gouvernement Mercier n'est pas seul responsable de cette dette. Mais il est encore plus vrai que, on admet tant même les chiffres énormes que donnent avec un plaisir aussi évident qu'anti-patriotique, les journaux conservateurs, la province est encore loin de l'insolvabilité.

D'un travail publié il y a quelques années dans ces mêmes colonnes, il nous a été facile de déduire que, avec une richesse foncière taxable d'environ \$500,000,000, la province pouvait être considérée comme un gage très sur pour une dette beaucoup plus considérable que celle qui existe aujourd'hui. En portant à \$25,000,000 le chiffre de notre dette consolidée, nous arrivons à une proportion de cinq pour cent de la valeur cotisée de la propriété immobilière de la province. La ville de Montréal, gouvernée pourtant par un conseil de tendances très conservatrices, porte sans sourciller une dette consolidée de 15 p. c. de la valeur cotisée de ses propriétés foncières. Les colonies

australiennes, qui jouissent sur le marché de Londres d'un crédit bien supérieur au nôtre, sont engagées bien autrement que nous. Savez-vous ce qui fait la différence? C'est que, là-bas, on n'hésite pas à se taxer pour assurer le progrès du pays; tandis que chez nous, le pire épouvantail que l'on connaisse c'est la taxe directe!

On nous objectera que la province, outre sa dette provinciale, est responsable de sa quote-part de la dette fédérale, qui approche des \$300,000,000, et que, comme la province de Québec représente à peu près un tiers du Dominion, notre part de la dette fédérale serait d'environ \$100,000,000. Mais à cela nous répondrons que la dette fédérale n'affecte que nos ressources mobilières, tandis que la dette provinciale est garantie par notre propriété foncière, y compris le domaine de la couronne, domaine dont la valeur ne saurait être estimée même approximativement et n'est, par conséquent, pas comprise dans les chiffres ci-dessus.

Quelle est actuellement la dette réelle de la province? Nous avouons qu'il nous serait difficile de l'établir d'une manière exacte, même avec l'aide de la comptabilité du département du trésor. Une partie, en effet, de cette dette se compose d'engagements conditionnels qu'il serait absurde de compter dans leur intégrité et que nous n'avons pas les moyens d'évaluer approximativement. Si nous nous en tenons à la dette consolidée, voici les chiffres officiels qui l'établissent:

Emprunt de 1874.....	\$3,893,333.34
" 1876.....	4,185,333.33
" 1878.....	3,000,000.00
" 1880.....	4,275,853.34
" 1882.....	2,433,333.33
" 1883.....	1,066,500.00
" 1887.....	3,500,000.00
" 1891.....	4,000,000.00
	<hr/>
	26,354,353.34

De ces \$26,000,000, il faut déduire les fonds placés pour l'amortissement, qui se composent de:

Balance du prix de vente du	
Q. M. O. & O.....	\$7,600,000.00
Capital de la subvention fédérale pour le Q. M. O. & O.....	2,394,000.00
Obligations achetées par vote d'amortissement.....	843,393.34
	<hr/>
Total.....	10,837,393.34

De sorte que la dette consolidée nette, actuelle, de la province serait de \$15,516,960. soit environ trois pour cent de la valeur taxable de notre propriété foncière.

Reste la dette flottante, qu'il nous est impossible en ce moment d'apprécier avec quelque exactitude, parce que nous n'avons devant nous aucun état officiel des engagements contractés ou acquittés depuis le 1er Juillet 1890. Cette dette flottante se compose 1o. d'emprunts temporaires; au 31 Janvier, ces emprunts n'excédaient pas, d'après les rapports des banques, la somme de \$75,000; 2o. Des dépôts de chemins de fer devant couvrir le gouvernement de sa garantie d'intérêts. En l'absence de tout relevé officiel, nous n'avons aucune donnée exacte sur ce point. 3o. Des subventions accordées aux chemins de fer d'intérêt local. Au 30 Juin 1889, ces subventions représentaient une somme de

\$2,593,385,83. En 1890 et en 1891 le gouvernement a accordé de nouvelles subventions pour un montant à peu près équivalent, de sorte que, en portant les engagements de la province, de ce chef, à \$5,000,000, nous devons être aussi près que possible de la réalité.

Or, au 30 Juin 1889, il y avait en caisse pour faire face à ces engagements \$2,210,000. Et l'emprunt de 1891 a produit 3,920,000, 00. Soit en tout une somme de \$6,130,000,00, qui a dû être appliquée à payer ces subventions, puisque l'honorable M. Hall, le nouveau trésorier provincial, a déclaré qu'il ne reste plus rien de l'emprunt de \$4,000,000.

Il resterait même un surplus de \$1,000,000 dont une partie aura été appliquée au remboursement, (par voie de paiement des intérêts garantis) des dépôts des compagnies de chemins de fer et l'autre partie reste au crédit de la province dans les banques de Montréal et de Québec.

En somme, à quoi pourrait donc se monter notre dette flottante? Dépasse-t-elle un million de piastres, en y comprenant les engagements pris en faveur de diverses personnes sur les budgets de 1891 et de 1892? Franchement, nous le croyons pas.

Et si nous sommes dans le vrai, nous serions en face d'une dette, consolidée et flottante, déduction faite de l'actif destinée à l'amortir, d'environ \$16,500,000.

Nous ne sommes certainement pas ruinés pour cela.

**L'argent Américain**

Depuis quelque temps, la monnaie d'argent des Etats-Unis abonde dans nos campagnes et dans nos villes; tellement qu'il a été question pour les banques de ne l'accepter qu'avec un escompte. Ce n'est que justice. Les pièces d'argent aux Etats-Unis ne sont prises au pair qu'en paiement de petites sommes; au delà, elles ne sont acceptées que pour leur valeur relative à l'étalon d'or. Et cette valeur relative varie considérablement suivant la plus ou moins grande abondance de l'argent-métal.

Si nos relations commerciales avec les Etats-Unis étaient aussi importantes qu'au temps de la réciprocité ou même qu'avant le tarif McKinley, on pourrait attribuer cette invasion du Canada par l'argent américain comme un résultat naturel de l'achat de nos produits par les citoyens des Etats-Unis. Mais dans l'état actuel de notre commerce avec ce pays, il est impossible d'admettre que toutes ces pièces de 25c, de 50c et d'une piastre représentant des produits canadiens exportés de l'autre côté de la ligne 45c. Il y a autre chose, il y a évidemment une exportation réelle de la monnaie d'argent et cette exportation n'est pas faite sans but.

Comme nous le disions tout à l'heure, la monnaie d'argent n'est pas, à proprement parler, monnaie